

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3660

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Lahais, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry
et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 61, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2334-36 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Un décret fixe le délai au cours duquel le représentant de l'État est tenu de faire part au demandeur de sa décision d'octroyer une subvention ou de sa décision de rejeter la demande. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons fixer un délai de réponse maximum des services préfectoraux aux demandes de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) des maires.

Alors que les marges de manœuvre financières des communes tendent à se resserrer, les maires ont de plus en plus besoin de visibilité et de certitude de disposer des fonds nécessaires pour mettre en œuvre leurs projets.

À cela, la tendance est plutôt à la baisse des dotations d'investissements notamment dans ce projet de loi de finance pour 2025 en termes réels au regard de l'inflation. Les dépenses réelles de

fonctionnement des collectivités augmentent (+6,1 %, soit +5,4 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+6,1 %, soit +2,2 Md€), des achats et charges externes (+11,9 %, soit +1,7 Md€), des subventions (+3,7 %, soit +0,3 Md€) et des charges financières (+30,3 %, soit +0,2 Md€).

Aussi, la rapidité des réponses aux demandes d'attribution de dotations d'investissement devient de plus en plus importante dans les stratégies opérationnelles des maires pour porter des projets dans la mesure où le besoin d'investissement se fait de plus en plus urgent. Cet amendement était à l'initiative de l'association des maires ruraux de France (AMRF) fixe donc un délai de réponse maximum de l'administration.